

Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'information destiné aux membres
du Mouvement pour la Défense de Lausanne
Bulletin n° 80 Septembre 2022 - Novembre 2023

80

MDL - Case postale 6929 - 1002 Lausanne
www.mdl-lausanne.ch info@mdl-lausanne.ch
téléphone et téléfax: 021 617 37 67



Av. de la Gare 45, œuvre de l'architecte Alphonse Laverrière, bâti en 1949-1950. Photo J. Bieger.

Plan d'affectation de la Rasude : aberrant, grotesque, anachronique

Le retard pris par la rénovation de la gare de Lausanne a produit une cacophonie médiatique et socio-politique, dont l'ampleur excessive a masqué un projet de constructions d'immeubles démesurés qui jouxteraient la gare et sa place. Si ce projet venait à se réaliser, il s'agirait d'une catastrophe urbanistique sans précédent. Il affecterait de façon irréversible le visage de ce lieu central de Lausanne que des milliers de personnes fréquentent quotidiennement.

Dans notre bulletin Patrimoine lausannois n° 74, remontant à 2017, nous avons déjà consacré un article de fond sur ce projet immobilier mené conjointement par *Mobimo* et *CFF Immobilier*. Il concerne le périmètre de la Rasude, entre les voies CFF, l'avenue de la Gare et l'avenue d'Ouchy. Six ans plus tard, le projet, sans changement significatif, se risque à la confrontation publique par la mise à l'enquête prochaine d'un plan d'affectation. L'association *Péirirasude* et le Mouvement pour la Défense de Lausanne s'engagent

de manière déterminée à la fois pour sauver un élément majeur du patrimoine historique du quartier et pour éviter un aménagement urbain délétère.

Aberrant

L'aberrance de ce plan réside dans sa logique économique surannée. Il s'agit d'un projet qui maximise le rendement, basé sur le modèle économique d'une croissance sans fin, comme si depuis 6 ans, aucun nouveau paradigme n'avait émergé face à un futur dont les perspectives nous semble conduire à poser de nouveaux jalons en matière de développement urbain.

Ce plan néglige l'histoire du lieu en démolissant l'édifice emblématique construit par l'architecte Alphonse Laverrière (avenue de la Gare 45), co-auteur des plans du bâtiment de la gare elle-même. Démolir n'est pas une action durable.

Un parking souterrain de 190 places privées et 70 places



Illustration des volumétries prévue sur le site de la Rasude. À droite, l'ev. de la Gare.
Source : Périrasude.com

publiques est prévu pour les véhicules motorisés, dans l'ancien centre de tri de la Poste. C'est un espace qui dévore plus de 6000 m² et qui n'a plus aucun sens dans un lieu desservi par des liaisons ferroviaires denses et multidirectionnelles, par bientôt 2 lignes de métro et 4 lignes de transport urbain à cadences élevées.

Grotesque

L'arrogance du plan qui sera soumis à l'enquête se manifeste principalement dans la surdensification, dictée bien sûr par un objectif de lucre. Les options retenues sont une occupation outrancière des espaces, le déni de la qualité urbaine existante, des hauteurs de bâtiments sans commune mesure avec les éléments dominants du lieu. Ces choix méprisent et dédaignent de manière présomptueuse les valeurs urbaines des espaces construits alentour. Le projet se moque sans vergogne des qualités urbaines existantes.

Aujourd'hui, la zone est quasiment exempte de toute verdure ; aussi, les promoteurs prétendent que dans leur projet, la zone sera « généreusement végétalisée ». La conseillère municipale Natacha Litzistorf défend ce charlatanisme en faisant miroiter 1000 mètres carrés de pleine terre et la plantation de 80 arbres majeurs. En sortant la caleulette, on constate que mille mètres carré représentent un rectangle de 40 mètres de long sur 25 de large. En terme de végétalisation, une telle surface ne pourrait accueillir, au mieux, que 20 arbres d'essence majeur. Les 60 autres arbres seront donc des plantations en pot, sans développement possible, des moignons rabougris et dépérissant à la moindre sécheresse. La cause verte mérite mieux que des slogans infondés.

Anachronique

« Nous avons besoin de créer des places de travail », a martelé le syndic Grégoire Junod, en rappelant que la ville avait un faible ratio d'emplois par rapport au nombre d'habitants, en comparaison avec d'autres. Son collègue de la Municipalité, Pierre-Antoine Hildbrand, responsable de l'Economie, a fait part de la volonté que le quartier devienne un « centre d'affaires », attirant des sièges d'entreprises, à l'image de l'Europaallee, à Zurich.

Pourquoi toujours vouloir se comparer à d'autres ? Pourquoi faire aussi mal ou pire que les autres ? La recherche d'un mimétisme sans fondement autre qu'économique conduirait à des choix indignes et sans rapport avec les urgences de notre temps. La vraie grandeur réside dans un choix libre et indépendant, en pensant et proposant un aménagement qui réponde à des valeurs urbaines qui visent le bien commun et non les options spéculatives de sociétés auxquels il n'est pas nécessaire de faire l'aumône. Et aujourd'hui, on se méfie avec raison des prétendument « centres d'affaires ».

Plaidoyer pour une vraie urbanité

Les promoteurs, sourds aux objections, spéculent que leur point de vue pourrait sortir triomphant au cours des démarches démocratiques à venir. Au vu des réactions que ce projet suscite déjà, le chemin sera long, peut-être plus long encore que le retard pris par la rénovation de la gare elle-même. Mise à l'enquête publique du plan d'affectation, préavis municipal, approbation par le Conseil communal, recours juridiques possibles, référendum spontané ou citoyen, le menu est copieux.

Il y a 6 ans, nous avons déjà esquissé les valeurs qui méritaient d'être défendues. En particulier, le bâtiment emblématique de Laverrière doit être impérativement restauré et remis en valeur. Le parcage des véhicules est une autre grave pierre d'achoppement qui est devenu, pour des raisons d'urgence climatique, non négociable. Le stationnement doit être réduit au strict incompressible, à savoir livraisons, cas d'urgence et véhicules d'auto-partage.

Enfin, la volumétrie et spécialement les hauteurs au faite des nouvelles constructions ne doit pas dépareiller par rapport aux bâtiments existants dans les alentours. Nous demandons, pour l'entier du temps des démarches d'enquête et des procédures administratives et démocratiques, la pose et le maintien de gabarits permettant la visualisation in situ des volumétries prévues.



Illustration des volumétries de la Rasude vues de la place de Gare.
Source : Périrasude.com

Hommage à Eric Magnin

* 6 avril 1948 – † 21 octobre 2022

Eric Magnin, président du *Mouvement pour la défense de Lausanne* de 2002 à 2015, s'est éteint brusquement à l'âge de 74 ans, terrassé par un malaise subit.

Ses nombreuses qualités dont il fit preuve, autant dans ses activités professionnelles que dans son mandat de président MDL, passèrent inaperçues pour beaucoup. Sa sensibilité relationnelle, faite d'une certaine retenue en même temps qu'une belle aptitude au parler sincère. Ses points de vue, certes parfois tranchés, mais point excessifs par rapport à la réalité qu'il percevait avec une acuité étonnante. Il avait une intuition juste de l'avenir, il anticipait le futur bien au-delà de ce que la plupart d'entre nous n'avons parfois entrevu que plus tardivement. Président est un titre brillant, mais il ne s'entichait pas de la fonction. Ce qui lui importait, c'était la concrétisation des valeurs auxquelles il était attaché.

Années de formation et premières activités

Eric Magnin est un enfant de Lausanne, dont la vie s'est déroulée pour l'essentiel dans le quartier de La Sallaz. Son certificat d'études secondaires en poche, il débute un apprentissage de dessinateur-architecte dans le bureau Jaquerod à Lausanne. A la fin de cette formation, il voyage avec un ami, une année durant, en auto-stop jusqu'en Israël. A son retour, il se lance dans des études d'architecture au Technicum Cantonal de Fribourg. Son diplôme d'architecte ETS en poche, il part alors à Paris où il suit le cursus d'urbaniste, au sein de l'*Institut d'urbanisme de l'université de Paris*.

Après l'obtention de son diplôme, il reste dans la capitale française et trouve alors un premier emploi d'architecte dans le bureau *Cléret-architecte*; il y élabore divers projets d'immeubles locatifs. Un an plus tard, il quitte Paris pour le Maghreb.

Casablanca

De 1975 à 1980, il est collaborateur du bureau *Charaï, Sabounji Architectes* à Casablanca au Maroc. Il a notamment oeuvré sur des Résidences princières mais surtout sur le projet de 4'000 logements à Dar Lamane situé à Casablanca. La réalisation, achevée en 1983 sera couronnée du prix Aga-Kahn.

Ce projet de 4'000 logements mérite d'être spécialement mentionné. Pour Eric, ce projet de grande envergure a été déterminant. Il a pu projeter sur la planche à dessin (et non un écran numérique), comment concevoir un lotissement prévu pour accueillir près de 25'000 habitants, à faible revenu, au sein duquel une vie communautaire puisse se dérouler de façon harmonieuse. Les unités d'habitation sont organisées

autour d'une grande place centrale sur laquelle se trouvent la mosquée, les marchés et la salle des fêtes. Autour de cette place, sur trois côtés, se trouvent six groupes d'habitations constitués de rangées parallèles d'immeubles de quatre et cinq étages, séparés par des rues piétonnes qui donnent accès à tous les bâtiments. Les entrées se font face et les escaliers ouverts servent de balcons communs. L'approche de la planification et de la conception était basée sur l'observation que pour les personnes à faibles revenus, anciennement rurales ou nomades, l'espace public, les réseaux piétonniers et l'interrelation des groupes de logements sont des éléments d'importance majeure.

Lorsque nous nous souvenons des nombreuses critiques qu'Eric Magnin formulait à l'égard du projet Métamorphose, en particulier au sujet de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, il ne fait quasi aucun doute que cette expérience du Maroc, dont il nous relatait avec modestie divers fragments, lui permettait de formuler avec pertinence ses grandes réserves pour le projet lausannois, et cela bien avant le premier coup de pioche. On mesure aujourd'hui, dans la réalité de ce quartier de la Blécherette en voie d'achèvement, combien ses critiques étaient fondées. Qui pouvait penser que la vraie leçon d'urbanisme, qui aurait préservé Lausanne d'un monstre urbain, venait d'une expérience africaine des années 1970?

Son retour en Suisse

Revenus en Suisse, il ouvre en 1981 un bureau d'architecte, en association, à Moudon. Il contribue entre autres, avec les moyens informatiques dont on disposait alors, à la numérisation des relevés archéologiques de l'Atelier d'archéologie médiévale de Werner Stöckli. Il s'établit ensuite à Lausanne et travaille dès lors comme architecte urbaniste indépendant et en association avec d'autres bureaux. Au téléphone, Eric s'annonçait toujours comme Bureau Espace, enregistré commercialement avec la désignation *Espace Architecture & urbanisme*.

Sa vision du métier, qu'il a pratiqué avec une belle constance, il l'a lui-même résumée sur sa page LinkedIn :

Habitats. Avoir toujours en tête une bonne orientation, source d'économies d'énergie. Favoriser des variantes pour des aménagements différenciés, des espaces de jour ainsi que des sanitaires. Privilégier des prolongements extérieurs de qualité au rez-de-chaussée, ainsi que des balcons spacieux dans les étages.

Patrimoine. Protection du patrimoine. Eviter la politique de la table rase.

Ses partenaires qui le mandataient et pour lesquels il a travaillé jusqu'à son dernier jour, soulignent de leur côté sa vision extraordinaire et son souci permanent de réaliser des logements avec une très haute qualité des espaces. Il commençait ses projets toujours par l'intérieur du

logement: soleil levant pour la cuisine et la chambre des parents, l'orientation du couchant pour le salon; à l'entrée une armoire spacieuse pour le vestiaire et ses accessoires. Sa préoccupation majeure était celle de l'habitabilité et du confort des habitants. L'habillage extérieur de la maison lui était secondaire.

Ses années de présidence MDL

Elu au comité du Mouvement pour la défense de Lausanne en mai 2001, Eric Magnin est nommé président lors de l'assemblée générale de 2002. Il mène dès lors de front son activité d'architecte indépendant et le suivi, pour le MDL, les innombrables dossiers d'enquête qu'il examinait attentivement et avec compétence, grâce à ses nombreuses années d'expériences d'architecte-urbaniste.

Durant les 13 années qu'il œuvre comme président, de grandes causes du MDL ont été vaillamment défendues. Nous citerons plus particulièrement celles qui ont été de longue haleine. La gestion des déchets et la construction de l'usine TRIDEL, l'affaire du Mont d'Or, l'extension de Philip Morris, le référendum concernant le musée des Beaux-Arts à Bellerive, la localisation du stade de football, le projet Métamorphose, la sauvegarde du stade de la Pontaise, la salle du Grand Conseil à la Cité, le référendum gagné contre la tour de Beaulieu (Taoua).



Eric Magnin, Hahaha! Photo Cynthia Magnin.

Disparition d'un visionnaire

Un domaine a tenu spécialement à cœur Eric Magnin, celui de la pollution provoquée par les usines d'incinération, en particulier celle du Vallon puis celle de TRIDEL. Les documents déposés aux archives communales lausannoises mettent en évidence de manière irréfutable qu'il a été le premier citoyen lausannois à dénoncer de façon déterminée les dangers de la dioxine rejetée par ces usines. Alors conseiller communal, il dépose en juin 1999 une interpellation urgente à ce sujet. Il est attaqué, dénigré, voire même méprisé par nombre de collègues de l'organe délibérant et de tous les partis politiques, même les plus verts. Une majorité estimait alors les signaux d'alarme d'Eric déplacés.

Ce n'est qu'en 2021, lors d'une analyse d'un terrain à bâtir à l'avenue Victor Ruffy, que l'on découvre presque par hasard, une contamination grave à la dioxine dans les sols lausannois, et cela dans un très important périmètre. Le dossier est

loin d'être clos. Aujourd'hui, lors de nombre de nouvelles constructions, d'importants volumes de terre contaminée doivent être évacués. Pourquoi a-t-il fallu attendre 22 ans pour que l'alerte déclenchée par Eric trouve enfin un écho? Cela met en évidence que l'irresponsabilité d'une seule génération peut devenir un fardeau quasi ingérable pour les nombreuses qui les suivent. Eric Magnin a vu clair très tôt – un visionnaire dont l'intuition et l'anticipation est un véritable modèle: il n'a pas gardé pour lui ses connaissances, mais a tenté de les partager et d'avertir sur le danger. Il mérite véritablement notre reconnaissance.

Un fidèle compagnon de route

Dans ses activités au sein de notre association, la «bien-pensance» lausannoise a souvent dédaigné la pugnacité du président Magnin. Courageux, sans crainte de s'exposer, généreux de son temps, Eric affrontait avec aplomb la contradiction. Il n'avait certes pas un discours de nature séduisante, mais toujours pertinent et d'une grande honnêteté intellectuelle. Il mettait le doigt sur des problèmes auxquels personne n'avait songé, il anticipait les conséquences des mauvais choix.

Pour clore cet hommage, nous nous permettons de paraphraser et compléter quelques paroles profondes que sa fille Cynthia avait partagées avec l'assemblée réunie lors de la cérémonie funèbre:

Eric, tu fus une personne généreuse qui nous a transmis sans le retenir ton savoir et tes compétences. Tu as été un homme plein d'humour, mais encore ironique et aussi un peu farceur, exprimant parfois par le sarcasme tes déceptions. Grand créatif, d'une curiosité débordante, tu étais un passionné qui parlait de beaucoup de sujets avec fougue, mais peu de ce que tu ressentais, ou plutôt, tu laissais à ceux qui t'entouraient le soin de découvrir par eux-mêmes ce qui t'animait le plus profondément. Tu nous laisses un héritage qui nous oblige tous: celui du partage généreux de l'expérience, d'une éthique hors du commun et de la probité morale et intellectuelle dans l'engagement dans les causes défendues. Merci Eric!

Nos remerciements à Cynthia Magnin, fille d'Eric, à Robert Tille, Claude Richoz, amis et Mario Schmidt, ami et collègue d'Eric, qui nous ont partagés leurs souvenirs.